

LA GAZETTE

DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES

5 CENTIMES

1909-1910

Quel jugement devons-nous porter sur l'année 1909, et quels souhaits pouvons-nous faire à nos lecteurs pour l'année 1910 ? Double question qui se pose en ce premier jour de l'an.

Si nous ne regardons la situation de la France que par son côté humain, l'année 1909 a été franchement mauvaise. Elle a marqué un abaissement nouveau et la continuation d'une persécution contre le catholicisme, tantôt violente, tantôt sournoise.

Mais si nous nous élevons, si nous contemplons les événements des sommets armaturels, si nous les examinons d'après les vues de la Providence, nous concluons, au contraire, que l'année 1909 est une année pleine des meilleures espérances.

Déjà nous avons pu faire une constatation étonnante, il y a quelques années.

Les fêtes jubilaires du cinquantième de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception ont été suivies de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Certes, nous ne cessons de protester contre cette apostasie nationale ; mais nous savons que le crime retombera sur ses auteurs, et nous constatons que l'Eglise de France, dont on avait annoncé la fin prochaine et la chute définitive, s'est relevée plus vaillante que jamais.

Elle le doit à l'union et à l'abnégation de ses évêques et de son clergé, qui ont donné au monde un spectacle magnifique, et qui ont obtenu ainsi de Dieu des grâces de pardon et de résurrection.

Cette année 1909 a marqué dans la voie du relèvement futur une nouvelle étape. Nos évêques, suivis de leur clergé et des catholiques, ont fait front à leurs persécuteurs ; ils ont vaillamment pris l'offensive, ils ont proclamé hautement les droits de Dieu, ils ont réclamé avec non moins de fermeté les droits des pères et des mères de famille, et ils ont défendu contre une tyrannie sans nom l'âme des petits enfants de France. Nous avons vu aussi un prince de l'Eglise,

dans notre Congrès de la Croix, dénoncer les méfaits de la presse irréligieuse et de la presse pornographique, et mettre à nu pour la guérir une des plaies les plus hideuses qui rongent le pays.

Si l'école sans Dieu prépare des générations prêtes à secouer le joug de toute autorité divine et humaine, la mauvaise lecture a pour effet certain de corrompre les intelligences et d'anéantir tout ce qui n'aura pas été détruit.

Cette offensive épiscopale contre les deux plus grands maux actuels nous conduira à la victoire.

Nous avons encore d'autres garanties de succès : ce sont les faveurs célestes dont cette année a été comblée.

La clôture du cinquantième des Apparitions de Lourdes, la béatification de Jeanne d'Arc, le douzième centenaire des Apparitions de saint Michel, sont autant de coïncidences des plus importantes et sont pour nous, catholiques, les plus précieux gages d'espérance.

Dans un ordre d'idées différent, n'avons-nous pas vu les progrès incessants du principe de la représentation proportionnelle, que tous les bons esprits considèrent comme le mécanisme électoral le plus propre à mettre un peu plus de justice dans la politique et les lois, et à nous tirer du chaos où nous nous débaltions ?

Le vote qui a consacré ces progrès a eu lieu pendant le mois où se célébrait le centenaire des Apparitions de saint Michel. Il sera suivi, nous l'espérons, d'une victoire décisive de cette réforme, aux élections législatives du mois de mai prochain. Tel est notre premier souhait.

Nous en ajouterons d'autres pour tous nos lecteurs, pour leurs familles, pour tout ce qui leur est cher.

Nous ferons aussi des vœux pour l'union très complète des catholiques en face de leurs persécuteurs.

Nous demanderons enfin à Dieu de soutenir notre clergé, nos évêques, Notre Saint-Père le Pape, dans la lutte qu'ils ont entreprise pour nous défendre et pour nous sauver.

Ayons pour eux toute l'affection, toute l'obéissance, toute la déférence que nous leur devons. Dieu bénira nos efforts et nos espérances se changeront en joyeuses réalisations.

PAUL FERON-VRAU.

GAZETTE

Le journal qui dit tout

Les habitants du Puy sont indignés des histoires colportées par un journal de Paris, au sujet d'événements fantaisistes qui se seraient passés dans leur pays. A en croire le *Matin*, il semblerait que la Haute-Loire fut terrorisée par les exploits sanglants d'une nonne mystérieuse, armée jusqu'aux dents et embusquée sur les grands chemins pour attaquer les passants.

Le *Matin*, si bien renseigné sur les exploits fantaisistes d'une nonne qui n'existe pas, renseigne moins complètement ses lecteurs sur les événements importants. C'est ainsi que la partie importante du discours prononcé à la Chambre par le ministre des Affaires étrangères, celle qui était consacrée à la Faculté de médecine de Beyrouth, dirigée par les Jésuites, a été supprimée de son compte rendu parlementaire ainsi que les éloges décernés publiquement aux écoles d'Orient. La fable de la nonne tenait trop de place pour qu'il en restât à la vertu des services rendus à l'influence française par nos écoles d'Orient.

C'est peut-être du journalisme, mais c'est un journalisme à part.

La grève des riches

A New-York, les blousiers, qui voulaient la reconnaissance de leur Syndicat et une augmentation de salaire, se mettaient d'abord en grève ; mais bientôt leurs économies s'épuisèrent.

Miss Anne Morgan, la fille du célèbre milliardaire, voulut prendre leur cause en main. Elle se fit inscrire au Syndicat des ouvrières en blouses ; puis, parient autour d'elle, dans les salons et dans son club où se réunissait l'élite féminine — elle déclara haut et clair que les riches Américaines doivent aider leurs seules pauvres et ne peuvent tolérer qu'on leur donne, à New-York, 40 francs par semaine pour vivre, à ce prix, dix douzaines de corsages. Les patrons ont eu beau protester contre cette intrusion de la clientèle dans une question de salaires, miss Anne Morgan n'a point cédé, non plus que ses amies. Une première collecte, improvisée au club, a produit aussitôt plus de 60 000 francs.

La grève continue.

Les cartes et le poste

Un monsieur fut avisé, l'autre jour, d'avoir à retirer une carte au bureau de poste. Il s'y rendit. Une somme de 40 centimes lui fut réclamée, la carte soumise à un contrôle rigoureux. Elle fut déclarée bonne, mais le correspondant au lieu des cinq autorisés ; en même temps l'employé l'avertit qu'il avait un procès-verbal de contravention pour l'expédition. Heureusement, il put se substituer à son honorable correspondant auquel une simple distraction avait fait écrire deux mots de trop. Une transaction amiable eut lieu et il paya un franc pour contravention à la loi du 25 juin 1854.

En résumé, trois longues courses au bureau et à la direction, nombreuses écritures, taxe de 40 centimes et 1 franc pour la transaction. Or, pour une véritable fraude, pour une carte portant une grande

correspondance, si l'enveloppe est fermée et timbrée à 0 fr. 05, la taxe à payer est de 0 fr. 20 seulement.

C'est plutôt de la chinoiserie.

Sur les cartes de visite

Conformément à une décision récente déjà annoncée, nous rappelons, sur le désir qui nous en est exprimé, que, désormais, sur les cartes de visite envoyées par la poste, on peut écrire cinq mots quelconques.

Soyez souriante !

Le soir du 31 décembre. Un modeste toge ouvrier ; deux pièces, une cuisine, une entrée.

Sur un petit poêle, le dîner est rangé en bataille ; une panade mijote dans le potiron en terre ; un restant de bœuf mirontonna sur un lit d'oignons ; en arrière, deux pommes se dorant, se gonflent, sous la sombre caresse du feu.

Dans un coin, trotinant par-ci... trotinant par-là... une vieille maman véritable le couvert.

— La salière... ? voici... Les petites cuillères... ? voilà... Sucre en poudre... ? je vais en faire !

Mais en cassant, à coups de marteau, deux morceaux de sucre dans du papier gris, la mère jette un regard inquiet sur l'horloge, antique grande boîte normande où se promène un balancier en cuivre.

— 7 h. 1/2 l. personne l. Je sais bien que ce sont les étrennes ! Mais, c'est égal ! j'aimerais bien la savoir rentrée, la petite ! Paris est si mauvais... la jeunesse est si apache !

8 heures... personne encore ! Le dîner est desséché. La grand'mère, décidément inquiète, va se mettre à table toute seule, quand, dans le bas de l'escalier, retentit un petit pas bien connu.

— C'est elle !

En effet, c'est elle ! — Bonjour, mère, me voilà ! — Comme tu es en retard ! — Et encore je suis parmi les favorisés !

La jeune fille va dans la chambre du fond, enlève son chapeau, retire ses gants, sa jaquette, tapote un pen ses cheveux, se lave les mains, revient et lombe sur une chaise :

— Ah ! je n'en puis plus ! Pendant ce temps, la vieille maman a précipité ses tout petits pas, mis un œuf dans la coupe, remouillé le bœuf, versé à boire...

— Allons, ma chérie, tu vas bien manger, dit-elle en lui versant la soupe fumante.

— Oh c'est trop ! — Elle doit être excellente... elle t'a tant attendu !

— Je n'en doute pas ! mais j'ai aussi fait que la rivière a soufflé, tu ne sais pas ce qui me ferait plaisir... ? demande la jeune fille en soulevant sa cuillère d'un bras lassé, comme si elle pesait cinquante kilos.

— Dis toujours ! — Ce serait de ne plus rien voir... rien entendre !... de dormir demain, et puis après-demain... deux jours et deux nuits...

— Mange pendant que c'est chaud ! — Oui, maman...

Et, pour obéir, la petite s'enfonce, sans conviction, de la soupe chaude dans la bouche. Mais on la sent si lasse, qu'elle n'a presque plus la force d'absorber. C'est la fatigue à son apogée... la fatigue partout... depuis les cheveux tordeus et poussés jusqu'aux jambes qui n'en peuvent plus d'être debout... la fatigue physique et morale, comme si le collier de misère de tous les jours laissait sa trace sur l'âme comme sur le corps.

Derrière ses lunettes, la grand'mère observe sa petite-fille.

Elle est cireuse et maigre, avec ce je ne sais quoi de la Parisienne qui, fanée, tuberculeuse et plate, garde quand même quelque chose de frais, de jeune et de coquet.

Ah ! si cette petite plante avait de l'air, du soleil et de l'espace !... si elle avait la vie normale telle que le bon Dieu l'a faite !

Mais ça, c'est le rêve ! La réalité, c'est que, ce jour de l'An, jour de joie universelle, elle ira, fiévreuse, éternée, dans son entresol étouffant, descendre des coupons et métrer ou ruban, comme le jour de Noël, comme n'importe quel jour gris de la semaine grise.

— Alors, ma mignonne, ce fut très dur, aujourd'hui... ?

— Dur, n'est pas le mot... Depuis huit jours, c'est fou !... Il semble que MM. les Parisiens et MM. les provinciaux, qui auraient tant de profit à choisir, dès le premier décembre, tranquillement, dans les rayons alors bien garnis, se décident ensemble et tout à coup à faire leurs achats juste la semaine de Noël. Aussi, c'est la cohue, l'écrasement, l'atmosphère de honte migraineuse...

— Et tu l'as, maintenant... ?

— Si je l'ai !... J'en suis à mon troisième échel d'antipyrine !... Que veux-tu !... Il faut marcher... être souriante !... à l'étranger !... Or, dès 10 heures, ce matin, la foule s'est ruée dans le magasin, la boîte à musique s'est mise à rugir, et les chefs de rayon ont dû se débattre pour rester une minute en place sans être roués, comme en place sans être toujours grandissant. On respire tellement de poussière que les dents vous en grincent... Pour se faire entendre, il faut crier... A peine commence-t-on un client qu'on vous appelle pour un autre... Les caisses sont assésées, les erreurs fatales... le public grincheux... l'électricité aveuglante... Alors, que devient, au milieu de ce vacarme, ta cervelle et les poumons de la pauvre petite que je suis !

— Ne me dis pas cela... tu me fais de la peine.

— C'est vrai !... je m'étais pourtant promis de me faire !... Mais que veux-tu, pauvre grand-maman... c'est si bon d'avoir un endroit où l'on puisse au moins, le soir, penser un peu tout haut... Et c'est pourquoi on n'a pas toujours le courage d'épargner ceux qu'on aime...

La grand'mère, après quelques secondes de silence, relève lentement la tête :

— J'irai, moi, demander que tu changes de service.

— Ne fais pas cela !... Ce serait d'abord très mal pris. Et puis les services sont presque tous pareils, vendeurs, vendeuses, trieurs, livreurs... J'ai croisé tout à l'heure un pauvre diable de chos nous qui partait, au bout de Paris, porter une montagne de paquets pressés. Or, tu sais, maintenant, pour un œuf ou pour un non, le public fait mettre à pressé !... Cela ne lui coûte rien... et c'est le pauvre diable de livreur qui paye la forte note !... Et c'est la même chose sur toute la ligne. Ainsi, le peuple veut du bon marché à tout prix ; et ce bon marché est en partie responsable de l'invasion des salaires, de la faim et de la santé des ouvriers... Tiens, je m'arrête là... car si j'abarde ce sujet... j'aimerais mieux aller me coucher.

Elle tendit à son aïeule sa joue très pâle, où la pommette dessinait une note rouge et brûlante.

BUREAUX : ROUBAIX — 55, rue de Valenciennes TOURCOING — 45, rue des Ursulines

ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la France!

Samedi 1^{er} Janvier — CIRCONCISION
Dimanche 2 — SAINT MACAIRE
Lundi 3 — SAINTE GENEVIEVE

VENREDI 31 DECEMBRE 1909

La journée

La session parlementaire est close. Le retour des Chambres aura lieu le mardi 11 janvier.

La promotion des palma académiques décernés à l'occasion du 1^{er} janvier, paraîtra demain matin au « Journal Officiel ».

Elle ne comptera pas moins de 5 400 noms, dont 1 400 officiers de l'Instruction publique.

Selon l'usage, à cette époque de l'année, ont lieu de nombreuses nominations d'officiers et promotions dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

Le Cour d'appel d'Orléans a ordonné un arrêt de sursis au sujet de la République, à Montargis.

La flottille de pêche de Terre-Neuve a été fort éprouvée par une violente tempête. Deux bateaux ont sombré et soixante marins ont péri.

Les journaux italiens envisagent l'achat du palais Farnèse par la France, qui s'engageait à respecter l'immovibilité des œuvres d'art.

Makhi-bey a accepté, au pesant des conditions, de devenir grand-vizir de Turquie.

Le colonel Constantinidis est nommé ministre de la Guerre de Grèce.

La « Gazette » de Madrid publie un décret autorisant l'acquisition d'un ballon dirigeable construit à Paris.

Calendrier des Indulgences plénières POUR 1910

par M. le chanoine ROTHÉ

La Maison de la Bonne Presse a publié l'an dernier un Calendrier des Indulgences plénières. Le but de ce Calendrier était de mettre les fidèles en état de soulager plus efficacement les âmes du Purgatoire, en leur indiquant chaque jour les indulgences plénières qu'ils peuvent gagner comme membres d'œuvres ou confréries très répandues. Le succès fut grand : au bout de quelques jours, 13 000 exemplaires s'étaient écoulés. De nombreuses lettres ont été données, par ailleurs, aux éditeurs, l'assurant qu'une nouvelle édition pour 1910 serait encore mieux accueillie. C'est pourquoi la Maison de la Bonne Presse vient de faire paraître le Calendrier des Indulgences plénières pour 1910.

Comme celui de 1909, le Calendrier comprend deux parties : un *Manuel général* destiné à donner toutes les indications nécessaires au gain des indulgences ; et des *Fascicules*, dont douze consacrés à l'énumération des indulgences pour chaque mois, et le troisième offrant un résumé des notions générales contenues dans le *Manuel*.

On peut prendre séparément *Manuel* et *Fascicules*. Les directeurs des maisons d'éducation peuvent, par exemple, prendre plusieurs séries de *Fascicules* et un seul *Manuel* ; mais nous invitons les acheteurs à prendre les deux, d'autant que le *Manuel* de cette année a été revu et complété par l'auteur.

Voici les prix : *Manuel général* : 0 fr. 10 ; port, 0 fr. 05. *Fascicules* : 0 fr. 15 ; port, 0 fr. 05. 5, RUE BAYARD, PARIS, VII^e

Abonnements d'étrennes Du 1^{er} janvier au 31 mars 1910

Pétrole 1 fr.
Notes littéraires et pittoresques 2 fr.
5, RUE BAYARD, PARIS

Nous prions instamment nos abonnés de joindre une bande de leur journal à toute demande de réabonnement et de changement d'adresse.

Pour les changements d'adresse, les frais de réimpression des bandes sont de 0 fr. 40.

Pour Livres d'étrennes, Projections, Phonographes

Editeur 4, rue Bayard, Paris, VIII^e.

ROME

Par dépêche de notre correspondant particulier :

Les journaux du matin publient les dépêches relatives au vote du Sénat, pour l'achat du palais Farnèse, avec des commentaires plus pacifiques.

Le *Messager*, dont on connaît la grande influence sur l'opinion romaine, dit que le gouvernement français ne méconnaît pas le bon droit et l'inoubliable devoir du gouvernement italien envers le palais Farnèse, ce qui est douloureux et préoccupant. Il ajoute que le gouvernement italien doit prendre sa décision : ou acheter le palais et le louer à l'ambassade française, ou plus simplement permettre l'acquisition par l'Etat ami, qui prend l'engagement de respecter l'immovibilité des œuvres d'art.

Réduite à ces termes, la question ne peut amener aucune complication. L'entente sera facile et les deux nations aux rapports très cordiaux unissant les deux nations.

Excommuniés ?

A propos des poursuites intentées contre les évêques par les Amicales d'instituteurs et les auteurs ou éditeurs de manuels condamnés, on nous demande à cet égard si la liberté de la juridiction ecclésiastique ne sont pas de ces fautes pour lesquelles l'Eglise a déclaré l'excommunication.

La réponse doit être cherchée dans la Constitution Apostolique *Sedis* du 12 octobre 1869, qui déclare frappés d'une excommunication *latae sententiae* (c'est-à-dire encourue de fait même de la faute), spécialement réservée au Souverain Pontife.

Ceux qui, directement ou indirectement, empêchent l'exercice de la juridiction ecclésiastique soit au for intérieur soit au for extérieur, et ceux qui, à cet effet, recourent au bras séculier, et qui provoquent son intervention sous forme d'ordres, ceux qui donnent les ordres, et ceux qui prêtent secours, conseil ou appui.

Nous n'avons pas l'ambition de poser, encore moins de résoudre, les multiples cas de conscience que peut soulever cet article de la Constitution Apostolique *Sedis*. Mais il nous paraît utile d'en éclaircir le sens par quelques notes.

La lettre des évêques sur l'école est un acte de docteurs et de chefs, un enseignement et une direction. Comme ils avaient le droit de parler, ils ont le droit d'être obéis. Quiconque empêcherait l'effet de leur acte attenterait à la liberté du ministère épiscopal.

Empêcher, qu'est-ce à dire ? C'est poser un obstacle soit par la violence, soit par une menace, soit par une interdiction formelle. Il n'importe que l'exercice de la juridiction épiscopale soit entravé par un particulier ou un personnage public. Quiconque l'empêche, réellement et effectivement, encourt la censure.

L'encourir aussi quiconque, dans le même but, recourt au for séculier, c'est-à-dire à une autorité civile quelconque, inspecteur, juge, préfet, ministre, etc., au moins si ce recours est suivi d'effet.

Enfin, l'excommunication atteint encore

ceux qui donnent, exécutent ou aident à exécuter des ordres ou jugements attentatoires à la liberté de la juridiction ecclésiastique.

Tels sont les principes. Aux intéressés d'en dégager les applications. Leur tâche est extrêmement complexe et délicate.

M. C.



(D'après une aquarelle allemande.)

Tout le mystère qui se cache en ce sablier de douze mois !... Priez o éphémères humains !...